CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 janvier 2020

Chiffres et tendances des cybermenaces : Cybermalveillance.gouv.fr dévoile son premier rapport d'activité 2019

Quelles sont les grandes tendances de la menace observées en 2019 sur la plateforme gouvernementale Cybermalveillance.gouv.fr ? Quelle est la part des cyberattaques chez les particuliers et les entreprises ? Quelles sont les principales causes de recherche d'assistance ? Enfin, quels outils pour répondre efficacement aux demandes d'assistance des victimes d'actes de cybermalveillance ? A l'occasion du Forum International de la Cybersécurité (FIC) les 28, 29 et 30 janvier 2020, ***Cybermalveillance.gouv.fr dévoile son premier rapport d'activité et présente sa nouvelle plateforme d'assistance.***

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France. Après un peu plus de 2 ans d'existence et fort des remontées et des données issues de sa plateforme d'assistance aux victimes, Cybermalveillance.gouv.fr publie cette année son premier rapport d'activité.

Composé de quatre parties, le rapport détaille entre autres les missions du dispositif, un bilan chiffré des recherches d'assistance (nombre de parcours victimes, répartition des menaces par types de publics…) et apporte une analyse des grandes tendances observées cette année.

Principaux chiffres clés de l'année 2019 à retenir de ce bilan

Plus de 90 000 victimes ont été assistées sur la plateforme en 2019, contre 28 855 en 2018, soit une augmentation **de plus de 210 %**. Parmi ces victimes, 90 % sont des particuliers, souvent plus vulnérables et désarmés face aux incidents de sécurité qui les frappent.

Chez les professionnels (entreprises, collectivités et associations), les recherches d'assistance ont principalement porté sur l'hameçonnage (phishing) à 23 % et le piratage de compte (16%). Chez les particuliers, elles ont concerné à 38 % le chantage à la webcam, suivi du piratage de compte en ligne avec 14 % et l'hameçonnage avec 13 %.

Les grandes tendances observées sur cette période :

- **l'hameçonnage** reste la menace prédominante, qui touche autant les particuliers et que les professionnels,
- **les arnaques au faux support technique** continuent de faire des ravages, avec une évolution des modes opératoires,
- l**es rançongiciels** gagnent en sophistication et ciblent surtout les professionnels. Ce type d'attaque peut avoir des conséquences économiques très importantes, voire désastreuses,
- **le chantage à la webcam prétendue piratée** est un phénomène qui a explosé. En 2019 et par vagues successives, ce type d'attaque a fait l'objet d'une part importante des recherches d'information et d'assistance.

Enfin, sur le volet prévention, 15 alertes ont été publiées sur les réseaux sociaux, dont 8 sur des campagnes d'arnaques (faux bons d'achat Carrefour, alerte sur les fausses campagnes de dons pour Notre-Dame…) et 7 sur des failles de sécurité critiques. 46 contenus ont été mis en ligne sur la plateforme (fiches « réflexes », infographies, mémos, vidéos, 12 articles…) et 37 660 kits de sensibilisation complets téléchargés depuis sa publication le 13 juin dernier.

Lancement de la nouvelle plate-forme d'assistance www.cybermalveillance.gouv.fr

Pour toujours mieux répondre à la menace qui touche les particuliers et professionnels, le dispositif Cybermalveillance.gouv.fr lance également une nouvelle version de son site. « *Avec plus de 200% de parcours d'assistance par rapport à 2018, nous disposons aujourd'hui des données qui nous permettent d'adapter notre offre d'assistance aux victimes. Notre plateforme est un formidable capteur de données, et c'est notamment grâce aux retours d'expérience de deux ans maintenant, des remontées d'information des victimes et des prestataires référencés chez Cybermalveillance.gouv.fr que notre site a été repensé* », explique Jérôme Notin.

Outre une ergonomie et un graphisme refondus, les principaux changements portent sur les fonctionnalités d'assistance, complétées et entièrement réorganisées pour une meilleure prise en charge des victimes, une organisation des contenus de sensibilisation et des moyens d'action plus facilement accessibles et adaptés aux différents publics, une rubrique "actualité de la cybermalveillance" ayant vocation à informer et alerter les populations et les pouvoirs publics, et bien d'autres nouveautés.

Ce site, présenté en avant-première sur le FIC, sera lancé début février.

Pour télécharger le rapport d'activité détaillé, cliquez ici :
https://www.cybermalveillance.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/01/Cybermalveillancegouvfr-rapport-2019.pdf

Synthèse du bilan en infographie :
https://www.cybermalveillance.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/01/Retour-bilan-2019.pdf

Contact : presse@cybermalveillance.gouv.fr

À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif gouvernemental d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et aux bonnes pratiques associées, et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (TPE/PME) et les collectivités territoriale.

Incubé par l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en copilotage avec le ministère de l'Intérieur et avec le soutien des ministères de l'Économie et des Finances, de la Justice et du secrétariat d'État chargé du Numérique, ce dispositif est piloté depuis mars 2017 par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA. Le GIP est composé début 2020 de 44 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, qui contribuent chacun à la mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes. Plus d'informations sur www.cybermalveillance.gouv.fr et sur ses réseaux sociaux Twitter et LinkedIn.